

Rapport d'observation électorale sur l'inscription des électeurs dans la ville de Kikwit



Une photo des observateurs du CDCE dans la ville de Kikwit

Dans un Etat qui se veut de droit, les élections constituent un exercice essentiel où l'égalité de tous devant la loi doit être garantie. Elles sont censées être libres et transparentes. En effet, la démocratie, c'est d'abord le respect des droits humains et des libertés fondamentales ; c'est ensuite la séparation stricte des pouvoirs ; puis, c'est le contrôle externe et interne des mandataires du peuple ; enfin, c'est la participation au pouvoir par la société civile, donc de tout le peuple.

Le rapport d'observation électorale sur la révision du fichier que le point focal du cadre de concertation pour l'observation des élections, ville de Kikwit présente, après trois jours d'activités, soit du 29 au 31 décembre 2022, est la contribution de ce réseau regroupant les forces vives de la société civile, pour l'amélioration de l'intégrité, de la transparence et de

l'efficacité du processus électoral en cours dans notre pays. Les conclusions et les constatations de ce rapport sont exclusivement fondées sur des informations exactes et crédibles fournies par nos observateurs électoraux.

Les recommandations constructives formulées dans ce rapport ne visent qu'une seule chose : l'amélioration du processus électoral pendant cette phase d'enrôlement des électeurs. Ces recommandations sont donc une invitation à des actions concrètes et réalisables pour plus d'efficacité, de compétence et de capacité de la part de toutes les parties prenantes aux futures élections.

La ville de Kikwit a été instituée en une Antenne. Elle est dirigée par une femme, madame Delphine NTANGA, et dispose des 28 centres d'inscription (CI).

1. Points forts

- Chaque CI visité a reçu les matériels nécessaires à l'inscription des électeurs ;
- Les agents de la CENI ont généralement été présents dans tous les CI observés ;
- Les agents de l'ordre détachés aux CI étaient généralement présents ;
- La disponibilité des kits d'identification et d'enrôlement des électeurs dans tous les CI observés ;
- La conformité de la carte d'électeur délivrée à la loi ;
- La livraison effective des cartes d'électeurs aux candidats électeurs ;
- L'obtention par le préposé à l'identification des renseignements personnels exigés par la loi ;
- L'obtention par le préposé à l'identification des empreintes digitales et des iris des candidats électeurs ;
- L'inscription des informations du candidat électeur sur la fiche d'identification ;
- La signature des cartes d'électeur par le président du CI ;

- L'affichage journalier de la liste des électeurs inscrits ;

2. Points faibles

- La considération par les agents des CI des pièces d'identité autres que celles exigées par la loi, notamment les simples bouts de papier sur lesquels sont inscrits, en manuscrit, l'identité des mineurs ou des adultes, candidats électeurs ;
- Dans certains centres, il est fait un constat amer selon lequel l'accès pour l'obtention rapide et accélérée de la carte est subordonné par plusieurs éléments dont le monnayage, le rang social et le clientélisme. Ce comportement désobligeant est reprochable aux policiers et préposés polyvalents ; Les agents de la CENI n'étaient pas généralement impartiaux dans les CI observés ;
- Plusieurs cas d'interruption du processus d'inscription des électeurs provoqués par les dysfonctionnements de Kits d'inscription des électeurs, Insuffisance des matériels ou interruption intempestive des machines. Les machines se déchargent en plein processus. Les agents se contentent à continuer le travail avec les machines disponibles jusqu'à ce que la

dernière se décharge aussi. Ce qui a entraîné une interruption intempestive du processus ;

- Dans certains CI observés, l'obtention de la carte est conditionnée par l'ancienne carte à déposer au centre 1 ou 2 jours avant ;
- Lenteur et amateurisme du côté des OPS généralement observés dans beaucoup de centres ;
- La moyenne des enrôlés par jour est de 100 candidats ;
- La non maîtrise de l'application de pré-enregistrement tant par les agents de la CENI que par les candidats électeurs ;
- Le non-respect de l'heure d'ouverture et de fermeture des CI. Ceci entraîne un faible taux des enrôlés par jour ;
- La plupart des personnes enrôlées s'enregistrent déjà à la veille. Ceux qui arrivent le même jour ne réussissent toujours pas à se faire enregistrer. Raison de plus du découragement de certaines personnes qui ne reviennent plus s'enrôler ;
- La plupart d'électeurs ne reviennent pas aux CI pour consulter les noms sur les listes affichées. Ce qui compte pour eux, c'est d'avoir une carte d'électeur ; ;

- L'insuffisance des centres d'inscription dans certains quartiers les plus vastes de la ville de Kikwit. Le fait de disposer un seul centre crée des sérieux problèmes ;
- L'absence d'observateurs dans les CI à l'exception de ceux du CDECE ;
- Mauvaise qualité de la photo sur la carte ;
- L'exercice du rôle du préposé polyvalent par les policiers dans certains CI ;
- Les agents des CI sont démotivés et réclament leur salaire, ce qui serait à la base de la lenteur dans le processus d'enrôlement.
- Un désordre généralisé dans certains CI où certains centres les agents de la CENI font la cuisson au centre d'inscription ;
- Dans certains CI, il se dégage une pause prolongée dans le chef des agents de la CENI, qui font près de 2h30 avant la reprise des opérations ;
- Abandon de poste de la part des agents de la police peu avant la fermeture des certains centres ;
- Une perturbation du processus est observée suite au tiraillement entre les candidats électeurs et les agents de la CENI, toutes les fois que les électeurs dénoncent la

désorganisation, le favoritisme, la corruption pour accéder dans la salle.

- Pas d'assistance technique pour la maintenance des machines en panne, selon certains chefs des centres malgré leurs différents rapports à la hiérarchie ;
- Des erreurs du genre sont constatées attribuant aux hommes, le sexe féminin et aux femmes, le sexe masculin ;

Nous recommandons :

1. A la CENI

- De prendre en charge les Chefs de quartiers ou de cellules pour que ceux-ci soient permanents dans les CI afin d'approuver les témoignages en faveur des requérants qui ne possèdent pas de pièces requises pour se faire inscrire sur la liste électorale ;
- D'évaluer régulièrement le processus d'inscription pour être rassuré du respect des délais et de la procédure des opérations ;
- De faciliter aux acteurs de la société civile et aux médias (Radio et TV) l'accès gratuit pour assurer l'observation électorale et une large diffusion des activités de sensibilisation sur le processus d'inscription ;
- De sanctionner les agents de la CENI qui s'illustrent par des comportements

antipatriotiques et ceux qui sont incompetents.

2. Au Gouvernement de la République

- D'être proactif concernant la sécurisation du processus électoral ;
- D'apporter leur appui logistique et financier à la CENI pour le paiement des agents électoraux commis à l'identification des électeurs ;
- D'apporter leur appui technique et financier aux OSC nationales pour les activités d'éducation civique et observation électorale ;

3. Aux partis politiques

- D'entreprendre des actions d'éducation et d'information des électeurs au bénéfice de leurs partisans respectifs dans la ville ;
- De déployer leurs témoins dans les sites où se déroulent les opérations d'inscriptions ;

4. Aux Organisations de la Société civile

- D'intensifier l'éducation civique et l'information des électeurs dans la ville pendant la préparation, le déroulement des opérations du processus d'identification ;

- De former, faire accréditer et déployer leurs observateurs électoraux ;
- De contribuer au maintien de la stabilité et de la paix par leurs activités de terrain ;

De tout ce qui précède, il ressort que les opérations d'inscription d'électeurs lancées dans la ville de Kikwit le 24 décembre dernier, n'ont pas encore atteint leur vitesse de croisière. Plusieurs irrégularités sont signalées dans la quasi-totalité des C.I visitées.

Il est plus qu'urgent pour la CENI de corriger les tirs le plus rapidement possible si on tient à un processus électoral inclusif. A contrario, une couche importante de la population Kikwitoise se verra priver de son droit le plus légitime de vote.